

Conditions financières W2F

Octobre 2017

Tarifs :

- **Frais d'inscription étudiant W2F : 70 €**
- **Loyer dû par l'étudiant : 360 €** (*versé chaque mois par l'étudiant sur le compte de W2F*)
- **Dépôt de garantie : 300 €** (*remboursable en fin de séjour à l'étudiant si aucun dégât*)
- **Forfait pour 1 ou 2 repas/semaine : 30 € ou 60 €/mois** (*reversé intégralement par W2F à la famille*)
- **Loyer perçu par la famille : 310 €** (*versé chaque mois par W2F sur le compte de la famille*)
- **Cotisation annuelle famille W2F : 50 €** (*non demandée à ce jour*)

Principe :

- *Welcome2France* gère tous les aspects administratifs et financiers : aucun transfert d'argent entre l'étudiant et la famille.

Pour confirmer l'inscription :

- Afin de confirmer son inscription, l'étudiant doit faire un virement de 730 € sur le compte de W2F correspondant à 70 € (frais d'inscription), 300 € (dépôt de garantie) et 360 € (un mois).

En cas de vacances, d'arrivée tardive ou de départ anticipé :

- Au cours du séjour, si l'étudiant s'absente ou part en vacances, le loyer reste dû dans sa totalité. En revanche, les repas non pris sont déduits.
- Si l'étudiant arrive tard et/ou si l'étudiant repart plus tôt dans le mois, le loyer est payé au prorata, à la semaine.
- Coût pour l'étudiant pour une semaine: 90 € (*loyer de 80 € reversé à la famille*)
- 1 repas : 7,5 € (*reversé intégralement par W2F à la famille*)

Echéancier au cours du séjour :

- Vers le 25 de chaque mois, l'étudiant règle à W2F la somme due pour le mois suivant.
- Au début de chaque mois, W2F verse à la famille le loyer et les repas du mois.

En cas d'annulation et de rupture de convention :

- En cas de désistement 60 jours avant la date prévue d'arrivée à Reims, les frais d'inscription (70 €) restent dûs. W2F rembourse 660 € à l'étudiant.
- En cas de désistement moins de 60 jours avant la date prévue d'arrivée à Reims, les frais d'inscription (70 €) et la somme de 360 € restent dûs. W2F rembourse le dépôt de garantie (300 €) à l'étudiant.
- Au cours du séjour, l'étudiant et/ou la famille peuvent mettre fin à la convention d'hébergement avec un préavis d'un mois (à compter de la remise en mains propres d'un courrier à l'association).

Frais bancaires :

- Les virements doivent être effectués en euros et les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'étudiant.
- Il sera demandé à l'étudiant de rembourser les éventuels frais bancaires imputés sur le compte de W2F.